



## Signature d'un protocole d'accord sur le visa fiscal

Le 19 janvier 2010, un protocole d'accord régional sur le visa fiscal a été signé entre la profession comptable représentée par le Président de l'Ordre des Experts Comptables M. Jean-Yves MOREAU, et le Président de l'APL Poitou-Charentes M. Philippe PAILLET.

Aux termes de cet accord,

### Le Conseil Régional de l'Ordre s'engage :

- A informer clairement les experts comptables de la région de toute l'étendue des obligations liées à l'exercice effectif du « visa fiscal »
- Et à leur demander de maintenir ou orienter leurs clients vers l'APL Poitou-Charentes.

### L'APL Poitou-Charentes s'engage :

- A ne pas se transformer en AGC (Association de Gestion et de Comptabilité)
- A utiliser pour assurer sa mission, dès que cela est possible, les travaux des experts comptables, notamment en matière de contrôle de TVA
- A recommander systématiquement à leurs membres adhérents non assistés d'avoir recours à un professionnel expert comptable.

